ques. Nous aurions vivement préféré le maintien du chiffre de 200 fr.

Article 31. — Que les appels de Conseils de Prud'hommes soient portés devant le Tribunal civil, et non devant d'autres Prud'hommes. Motif : Si les Prud'hommes d'appel faisaient partie du même Conseil et de la même catégorie que ceux de première *instance, ils n'auraient vis-à-vis de ceux-ci ni l'indé*pendance personnelle, ni l'autorité supérieure nécessaires aux juges d'appel. Si au contraire le Conseil d'appel était pris dans une autre catégorie ou dans une autre circonscription, il serait formé contrairement au principe de l'institution des Prud'hommes, qui ne doivent exercer leur juridiction que sur les électeurs qui les ont nommés et leur compétence que sur le métier auquel ils appartiennent.

» En outre, les affaires portées en appel soulèvent *habituellement des difficultés juridiques qui ne peu*vent être résolues que par un magistrat de carrière. C'est pour ce motif que le législateur a refusé de *créer des Cours d'appel commerciales*; la même raison s'oppose à la création de Prud'hommes d'appel.

» Articles 47 et 48. — Que le mandat impératif soit une cause de déchéance et ne permette plus d'être réélu. Motif: Les principes de droit et la simple équité défendent au juge d'émettre d'avance une opinion sur la cause qui lui est soumise. Si le juge déchu peut être réélu, l'effet moral de son programme subsiste sans qu'il ait besoin de se reproduire.

» Tels sont, Messieurs, les desiderata de notre Association au sujet du projet de loi sur les Conseils de Prud'hommes. Nous vous les avons exposés le plus brièvement possible, et espérons que vous voudrez bien y avoir égard.

» Le rapporteur, DAVID MENNET.

A PROPOS D'ASSURANCES SUR LA VIE

Perte ou profit de plus de 77 0/0

On nous demande l'insertion de la communication suivante dont nous laissons la responsabilité à l'auteur :

« Un homme âgé de 25 ans, qui s'assure sur la vie sans participation aux bénéfices à une des principales compagnies *par actions* qui opèrent en France pour une somme de 100 000 francs, doit payer une prime annuelle de 2.120 francs.

» Le même homme, en s'assurant dans les mêmes conditions à la *Mutual life*, la principale des compagnies **Mutuelles** du monde entier, devra payer une prime annuelle de 1,630 francs. L'économie sur la prime sera donc de 490 francs par an.

» Dans les deux cas la situation de l'assuré est la même : *les garanties et les résultats sont identiques*. En cas de décès, l'une ou l'autre des compagnies payera aux ayants-droit de l'assuré la somme de cent mille francs, pas un centime de plus ni de moins.

» Il n'y a que cette différence : c'est *que l'assurance* coûtera annuellement, à la *Mutual Life*, 490 francs de moins chaque année que dans les compagnies par *actions*.

» Voyons en quelle perte ou en quel profit final se traduit, pour le patrimoine de la famille, cette économie annuelle de 490 fr.

D'après les tables de mortalité, les probabilités de vie, pour un homme de 25 ans, sont de 39 ans.

» Par conséquent il est donc probable que l'homme de 25 ans devra payer 39 primes. En s'assurant à la *Mutual Life, il aura économisé 39 fois 490 francs*, soit 19,110 francs, lesquels formeront, avec les intérêts capitalisés à 4 0/0 par an, la somme totale de 46,072 fr. 74 cent.

» Mais il est très possible que le jeune homme assuré vive jusqu'à 75 ans : ce qui *n'aurait rien d'anormal*, étant établi que les compagnies n'assurent que les hommes sains et parfaitement constitués. Dans ce cas, l'économie totale, en tenant compte toujours des intérêts capitalisés, se traduirait par le chiffre énorme de 77,799 fr. 26.

» L'assurance est une affaire comme les autres, et même plus importante que beaucoup d'autres ; car elle porte généralement sur des chiffres assez élevés, et elle intéresse l'avenir de toute une famille.

» Pourtant, beaucoup de gens, se figurant que toutes les polices d'assurance ont la même valeur et coûtent le même prix, s'assurent *indifféremment* à une compagnie ou à une autre, comme ils vont acheter dans une banque des obligations de la ville de Paris ou de Bruxelles ; *dans les deux cas ils donnent* la préférence à la compagnie et à la banque où ils ont des relations d'amitié et de parenté.

» Or, en matière d'achat de marchandises quelconques, on ne donne ordinairement la préférence à des parents et amis qu'à égalité de prix et de qualité. Il en doit être de même en matière d'assurances. Si l'on veut faire une gracieuseté à un parent ou à un ami, on n'a que l'embarras du choix des cadeaux; mais ce n'est pas avoir souci des intérêts de sa famille, quand, tout simplement pour faire gagner quelques centaines de francs à un parent ou ami, ou bien favoriser une compagnie dans laquelle un ami possède quelques actions, on impose de gaieté de cœur à sa femme et à ses enfants une perte qui peut aller jusqu'à plus de 77 0/0 du montant du capital assuré. » L. VÉRAN. »

NOUVELLES DU JOUR

Une réunion au ministère de la guerre

Paris, 21 mars. — Un dîner suivi de réception a eu lieu ce soir au ministère de la guerre. Le général Duchesne et les officiers du corps expéditionnaire de Madagascar encore présents à Paris y assistaient. Le général Duchesne, très entouré, a été l'objet des témoignages de sympathie les plus empressés ; chacun a tenu à lui exprimer ses souhaits à la veille de son départ.

Bataille de fleurs à Nice

Nice, 21 mars. — C'est par un temps splendide que la dernière bataille de fleurs a eu lieu. Aujourd'hui, les princesses Henry de Battenberg et Victoria sont arrivées à trois heures et ont pris place avec leur suite dans une tribune décorée de fleurs et élevée en face de la rue du Congrès.

» La reine Victoria est arrivée en voiture : sa voiture s'est placée à l'angle de la promenade des Anglais, dans la rue du Congrès, de manière à assister à la bataille. Les musiques ont joué l'hymne anglais.

Le maire a offert à la reine une très jolie corbeille de bouquets de violettes que la reine a pris plaisir à jeter aux voitures, notamment au breack des officiers. Le comité des fêtes a offert en souvenir à Sa Majesté une superbe bannière. La souveraine a été saluée par des vivats à son arrivée et à son départ.

Le rappel du général de Werder

Berlin, 21 mars. — Le *Courrier de l'Empire* annonce que le général de Werder, ambassadeur à St-Pétersbourg, qui vient d'être rappelé, a été admis à la retraite. Cette note donne un caractère de disgrâce au rappel inopiné du général de Werder. On attend impatiemment la révélation des dessous de cette affaire.

Une allocution de l'Empereur d'Allemagne

Berlin, 21 mars. — La session du Conseil d'Etat a été close aujourd'hui par l'Empereur, qui a prononcé une allocution dont voici les passages essentiels :

« La discussion approfondie a révélé le malaise de l'agriculture et porté sur les remèdes à apporter à ce malaise ; on a reconnu plus clairement les limites qu'on pouvait se proposer d'atteindre sur ce terrain. En ce qui me concerne, mon opinion se traduira bientôt par des décisions. »

L'empereur, en terminant, a demandé aux membres du Conseil qu'à l'avenir, dans les questions qui préoccupent l'opinion publique, on s'adresse aussitôt au gouvernement pour qu'il remédie promptement aux souffrances *signalées*.

Une délégation des cultivateurs du Nord chez le Président du Conseil

Paris, 21 mars. — M. Ribot, président du Conseil, a reçu à quatre heures une délégation des cultivateurs de graines de betteraves. — La délégation comprenait MM. Eloir, Ferdinand Laurent, Mouchon, Paul Lepeuple, Simon, Prèze, Dermetières, Arnould Lemaire, Bulteau, etc. MM. Clays, Maxime Lecomte, Géry-Legrand, Tiphaine sénateurs et Emile Dubois, député.

M. des Rolours, retenu par son état de santé, s'était fait *excuser en affirmant* aux délégués que ses vœux les accompagnaient. M. le préfet du Nord s'était joint à la délégation.

M. Emile Dubois a exposé à M. le Président du Conseil qu'il était *entré en France*, pour la seule année 1893, 2,667,886 kilogs de graines de betteraves dont 2,580,047 kilogs de graines allemandes.

La situation s'est aggravée en 1894 : nous sommes en présence d'une industrie qui va disparaître.

Le remède est dans une augmentation du droit de 30 francs qui frappe actuellement les graines de betteraves.

M. Ribot a promis d'examiner la question avec la plus grande bienveillance.

Les délégués ont été reçus à 6 heures par M. le ministre de l'agriculture, qui a promis de faire étudier la question à bref délai.

A la Chambre des Communes
Le conflit franco-malgache

Londres, 21 mars. — A la Chambre des communes, Sir Grey, secrétaire aux affaires étrangères, déclare à propos du conflit franco-malgache :

« La situation est la même que celle qui existait lorsque l'Angleterre était engagée dans des hostilités sur différents points du globe. Alors aucune déclaration de neutralité n'a été émise, et le commerce des autres pays et l'usage de leurs ports ne furent restreints en aucune façon.

» Le gouvernement anglais a l'intention de suivre la même ligne de conduite dans le conflit entre la France et le gouvernement hova, mais il ne permettra pas qu'aucune partie du territoire anglais soit le théâtre d'opérations militaires. »

Le conseil supérieur de la guerre

Paris, 2à mars. — Le conseil supérieur de la guerre s'est réuni pour la seconde fois au ministère de la guerre, sous la présidence du *général Zurlinden*. Il s'est occupé de questions purement techniques.

Le duc d'Aoste chez M. le Président de la République

Paris, 21 mars. — Le duc d'Aoste et les personnes de sa suite, qui ont quitté Chantilly ce matin, sont arrivés à Paris à neuf heures quarante-cinq.

Après avoir déjeuné au buffet, la Comtesse de Paris et la princesse Hélène ont pris le train de onze heures cinquante pour se rendre en Angleterre via Calais.

Paris, 21 mars. — Le président de la République a reçu à 5 heures, en audience privée, le duc d'Aoste. Le duc est venu à l'Elysée dans une voiture de l'ambassade d'Italie, accompagné de son aide-de-camp.

« A son entrée dans *la cour du Palais, dit la note officieuse* qui rend compte de la visite, le poste de service a présenté les armes et les clairons ont sonné aux champs,

» Le duc a été reçu au bas du perron par le capitaine Bouchez, commandant militaire du Palais, et à l'entrée des salons par M. Bourqueney, directeur du Protocole, qui l'a introduit dans le salon doré du premier étage, où se trouvait M. Félix Faure avec le général Tournier, secrétaire général de la présidence.

» Tous les personnages se sont alors retirés, laissant seuls le président et le duc d'Aoste. La conversation qui s'est engagée entre eux a duré 20 minutes.

» A 5 heures 20, le duc a quitté l'Elysée avec le même cérémonial.

» A 5 heures 1/2, le Président de la République, accompagné du général Tournier, s'est rendu à l'ambassade d'Italie pour rendre au duc sa visite.»

Paris, 21 mars. — Après le dîner intime qui a eu lieu en son honneur à l'ambassade d'Italie, le duc d'Aoste, accompagné de son aide de camp et du comte Tornielli, s'est rendu à la gare de Lyon où il a été salué par les notabilités de la colonie italienne.

Le duc et son aide de camp sont ensuite montés dans un wagon de l'express de 9 heures 10 qui leur avait été réservé et sont partis pour Rome.

Un horrible suicide à Bordeaux

Bordeaux, 21 mars. — Ce matin, le nommé Duhalde, concierge à l'huilerie Morel et Proux, s'est suicidé en s'ouvrant le ventre avec un couteau.

Trouvant que la mort ne venait pas assez vite, Duhalde s'est jeté à l'eau.

D'importants vols d'huile ont été commis à l'usine Morel et Roux et on suppose que Duhalde, qui était très honnête homme, se sera donné la mort de peur d'être soupçonné.

L'insurrection au Pérou. — Un armistice

New-York, 21 mars. — Une nouvelle dépêche du Pérou annonce qu'à la suite du combat acharné qu'elles se sont livré pendant trois jours à Lima, les troupes du gouvernement et celles des *insurgés ont conclu un armistice*.

Les communications sont toujours interrompues avec la capitale. Le bruit court qu'un gouvernement provisoire a été institué sur l'intervention des gouvernements étrangers.

Le jury du Salon des Champs-Elysées

Paris, 21 mars. — Mercredi soir expirait le dernier délai pour la réception des ouvrages de peinture au Salon du palais de l'Industrie.

Le nombre des envois dépasse quatre mille, sur lesquels ne peuvent être admis au plus, que dix-huit cents tableaux et six cents dessins.

C'était mercredi également qu'avait lieu pour la même exposition, l'élection du jury des peintres. Ont été élus :

Président : M. Jean-Paul Laurens. — Première série. Titulaires : MM. Bouguereau, Aimé Morot, Harpignies, Français, Albert Maignan. — Supplémentaires : MM. Bonnat, Jules Breton, Henner, Cormon, Merson, Jules Lefebvre. — Deuxième série. Titulaires : MM. Guillemet, B. Collin, Yon, Robert-Fleury, Luminais.

Supplémentaires : MM. Cagliardini, Pille, Busson, Vollon, Dawant. — Troisième série. Titulaires : MM. G. Ferrier, Pelez, H. Lévy, de Vuillefroy, Dantan. — Supplémentaires : MM. Demont, G. Moreau, Saintpierre, Julien Dupré, Barrias. — Quatrième série. Titulaires : MM. Henri Martin, Dameron, Barillon Roybet, Petitjean. — Supplémentaires : MM. Wencker, de Richemont, Adam, Chartran, Rochegrosse.

Un souvenir du tsar Alexandre III à la ville de Paris

Paris, 21 mars. — L'empereur Alexandre III, à la suite de la visite de l'escadre russe en France, avait donné l'ordre de rechercher dans les mines du Caucase un monolith de jaspe destiné à être transformé en vase. Ce vase devait être offert à la ville de Paris en souvenir *des fêtes franco-russes*.

M. de Mohrenheim, ambassadeur de Russie, vient d'informer M. Hanotaux, ministre des affaires étrangères, que les ordres de l'empereur Alexandre III étaient exécutés.

Le vase de jaspe est, à l'heure actuelle, complètement terminé. De chaque coté se trouve une anse représentant la France et la Russie. Sur le socle en porphyre sont gravés ces mots : *Cronstadt-Toulon*.

Le souvenir destiné à la ville de Paris, qui est actuellement à Cronstadt, sera transporté au Havre par bateau spécial dès que la débâcle des glaces sera effectuée.

L'indisposition de M. Félix Faure

Paris, 21 mars. — L'indisposition du président de la République, dit une note officieuse, n'a aucun caractère de gravité.

M. Félix Faure est atteint d'une légère grippe qui aurait depuis longtemps cédé à un traitement régulier. C'est afin de la faire disparaître complètement qu'il a suspendu ses visites aux hôpitaux et ses réceptions. Toutefois, le président de la République recevra le duc d'Aoste, ce soir, à cinq heures, en audience privée.

Deux panthères échappées d'une ménagerie. — Un enfant attaqué et grièvement blessé

La Tour-du-Pin (Isère), 21 mars. — Dans la soirée de mardi, à la Tour-du-Pin, deux panthères se sont échappées de la ménagerie Lebrun, installée sur le Champ de Mars. *Les deux fauves, dont la cage était mal fermée*, se glissèrent à travers le groupe de spectateurs qui attendaient le lever du rideau et gagnèrent le large à travers les rues, semant partout la panique et l'épouvante.

La plus petite des panthères en quittant la ménagerie, étrangla net un chien.

L'autre, après avoir traversé un groupe de personnes qu'elle se contenta de bousculer, bondit sur un garçon de douze ans, le jeune Allemand, le renversa et lui planta ses crocs dans la gorge. Le dompteur Lebrun arriva heureusement à temps pour sauver l'enfant d'une mort certaine. La panthère emportait Allemand.

Les docteurs Sage et Denier ont donné les soins nécessaires au blessé.

Les deux fauves ont été repris par le personnel de la ménagerie. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités.

Allocution du Saint-Père au Consistoire

Rome, 21 mars. — Dans l'allocution prononcée au Consistoire du 18 mars et dont l'*Osservatore Romano* publiera ce soir le texte revu, le Pape, outre la confirmation de l'élection du patriarche chaldéen, dénonce les lois ecclésiastiques hongroises comme contraires aux principes catholiques.

L'allocution traite aussi de la reconnaissance civile des évêques italiens et constate que les retards que cette reconnaissance subissait ont cessé maintenant. Léon XIII espère qu'ils ne se renouvelleront pas. Le Pape ajoute :

« Bien que sous ce rapport satisfaction ait été donnée au Siège apostolique, on ne peut encore cependant considérer comme changée. Notre condition, qui est indigne du Pontife romain et ne saurait porter bonheur à la nation italienne, attendu que ni la sainteté du droit ni la conscience du devoir ne permettent nullement l'approbation de cette condition.

» Nous continuerons, ajoute Léon XIII, avec une immuable constance, à revendiquer la légitime liberté du *ministère apostolique* et les droits du Saint-Siège. »

Un abordage en mer

Cherbourg, 2 mars. — Le paquebot *Carolina* de la Compagnie des Chargeurs-Réunis venant du Havre affrété par le gouvernement pour prendre du matériel et des mulets à Marseille à destination de Madagascar a abordé hier soir à six heures le paquebot anglais *Aviemore* par le travers de Casquets.

Les deux bâtiments ont subi de graves avaries.

La *Carolina* a remorqué l'*Aviemore*, bien qu'elle eût son étrave recourbée sur tribord et qu'elle fit eau.

L'*Aviemore* ne pouvait plus manœuvrer son gouvernail.

La *Carolina* entre à Cherbourg et ne pourra partir pour Marseille avant quinze jours.

Un drame en mer

Guernesey, 21 mars. — La goëlette *Ambassadress* appartenant à M. Gauthier de Saint-Malo partait hier de cette ville à destination de Saint-Pierre et Miquelon pour la pêche de la morue avec quatre-vingt-huit pêcheurs et dix hommes d'équipage. Surprise par un brouillard intense, la goëlette est venue s'échouer sur les rochers de Thiels au sud de Guernesey.

Dans le sauve-qui-peut, un marin est tombé des cordages et s'est tué, tandis que ses camarades se réfugiaient sur des rochers abrupts de 200 pieds de hauteur. Un vapeur de la *Steam Tug Company* est parti pour leur porter secours. On espère les sauver.

La crise espagnole

Madrid, 31 mars. — La situation politique ne s'est pas modifiée aujourd'hui; on croit moins à la constitution d'un cabinet Sagasta.

Une assez vive agitation, provoquée par la crise et par les évènements de Cuba, règne dans la plupart des grandes villes.

Hier soir, à Valence, pendant une fête populaire, quelques étudiants ont parcouru les rues en chantant la *Marseillaise* et poussant des cris de : « Vive la République ! »

La police a dispersé les manifestants.

Une brillante fête à Monaco

Monaco, 21 mars. — Hier soir a été donnée, au palais de Monaco, une brillante fête en l'honneur des escadres française et anglaise qui se trouvent sur le littoral.

Le prince Albert a remis avant le bal le grand cordon de l'ordre de Saint-Charles au vice-amiral de la Jaille, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée.

Etaient présents : le prince de Battenberg et les officiers de la marine anglaise, les amiraux et les officiers de l'escadre française, le gouverneur de Nice et les généraux de la garnison de Nice.

L'assistance était très nombreuse. Les invités ne se sont séparés qu'à trois heures du matin. Un train spécial les a reconduits à Villefranche et à Nice.

Les fêtes du prince de Bismarck

Inspruk, 21 mars. — Dix professeurs de l'Université avaient signé une invitation de prendre part aux fêtes du prince de Bismarck. Huit d'entre eux publient une déclaration dans laquelle ils se disent dans l'obligation de décliner leur participation à ces fêtes en présence de la signification qui leur est donnée et qui blesse leurs sentiments patriotiques.

Mort du prince de Lippe-Detmold

Detmold, 21 mars. — Le prince régnant Woldemar de Lippe-Detmold est mort hier matin, à Detmold, à l'âge de soixante et onze ans. Il était le fils du prince Léopold, mort en 1851, et d'Emilie de Schwarzbourg Sonderhausen, décédée le 2 avril 1867. Le défunt avait le grade de général dans l'armée prussienne.

En 1858, il avait épousé la princesse Sophie de Bade, dont il a eu deux fils et deux filles. L'aîné de ces fils, étant mort en 1875, c'est le prince Alexandre, né en 1861, qui devait succéder à son père. Par suite du litige existant au sujet de la succession au trône de la principauté, le prince a institué par testament une régence qui restera en fonctions jusqu'à la solution de la question et à la *tête de laquelle sera placé le prince Adolphe de Schaumbourg-Lippe*, beau-frère de l'empereur.

Grève générale des ouvriers en chaussure en Angleterre

Londres, 21 mars. — Le conflit qui divisait depuis quelque temps les ouvriers et les patrons de l'industrie de la chaussure en Angleterre vient d'aboutir à une *grève générale, dont l'union nationale des ouvriers intéressés* a fixé la durée à six semaines. La fermeture des fabriques va laisser sans travail, en y comprenant les femmes et les enfants, près de 200,000 personnes qui appartiennent pour la plupart aux centres de Leicester et de Northampton.

Les courses d'Auteuil

Paris, 22 mars. — Prix *Ventriloque*: 1er, Joigny; 2e, Stryrax; 3e, Vellida. — Prix Lusignan: 1er, Troubadour; 2e, Caressante; 3e, Boulay. — Prix de la Muette : 1er, Darling; 2e, Cadix; 3e, Bayau. — Prix du Pont d'Iéna: 1er, Déficit; 2e, Sauveteur; 3e, Piquefe. — Prix du Barry: 1er, Etendard; 2e, Brucette. — Prixdu Champ de Mars : 1er, Heliodore; 2e, Séawe; 3e, Coqudicol.

CHOSES ET AUTRES

Rapineau, très malade, se décide à appeler une célébrité médicale.

— Mais, mon père, objecte le jeune Rapineau, ses visites coûtent bien cher !

— Pas tant qu'un enterrement.

— C'est juste !

Et il envoie tout de suite chercher le prince de la science.

* * *

Dans un banquet.

Un convive, croyant faire plaisir à Ciboulleau, veut verser de l'eau dans son verre, qui contient déjà du château-margaux.

Ciboulleau, lui retenant le bras

— Pardon, monsieur, lui dit-il sèchement, je ne suis pas partisan des *mouilleurs* de cru.

Situation météorologique. — Roubaix, 22 Mars—Hauteur barométrique : 760 Température :

A 7 heures du matin 5 degrés au-dessus de zéro.
A 1 — du soir 13 — au-dessus de zéro.
A 5 — — 13 — au-dessus de zéro.

HUILES DU CONGO

Elles fortifient les cheveux, enlèvent les pellicules, parfument délicieusement la tête. N'accepter que les flacons dont l'étiquette porte le nom de **Victor Vaissier.**

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

A propos de bière. — Tandis que le syndicat des débitants de boissons, s'ingénie à imposer aux brasseurs, pour leurs rondelles, l'application du système métrique légal, il n'est point hors de propos de remarquer que l'usage de la pompe à air pour le débit de la bière se perpétue dans notre région.

Des réglements d'administration sont intervenus à Paris pour proscrire ce système.

L'air, mis en contact avec la bière, amène la prompte décomposition de celle-ci, surtout lorsqu'il provient des caves, où il est généralement vicié.

Paris, Bordeaux, Marseille, Alger, nos régions de l'Est et du Sud-Est, ont depuis longtemps substitué à l'air l'acide carbonique.

L'Allemagne la première, utilisant les expériences de Thilorier et de Cailletet, a créé une industrie importante, ayant pour objet la fabrication de l'acide carbonique liquide.

Cette industrie s'est répandue rapidement en Angleterre, en Belgique, en Hollande, etc...

Elle n'a été introduite en France, dans une usine de l'Oise, qu'en 1888, puis on a vu naître à Paris la Société « La Carbonique », avec l'usine de la rue Tiphaine; enfin, en dernier lieu, un Allemand a établi cette industrie à Bordeaux.

L'acide carbonique liquide a des emplois multiples. C'est une force motrice accumulée sous une pression de 70 atmosphères.

Dans la pratique courante, cette force est utilisée surtout pour le soutirage des liquides et particulièrement de la bière.

Une propriété très importante de l'acide carbonique liquide est l'énorme absorption de calorique, résultant du passage de l'état liquide à l'état gazeux, laquelle produit donc du froid.

Sans parler des emplois de l'acide carbonique dans la fabrication des boissons gazeuses, la métallurgie, les produits chimiques etc., etc., nous ne le considérons que comme remplaçant avantageusement la pompe à air, pour le soutirage des bières.

En s'introduisant dans cette boisson, d'emploi constant chez nous, il lui conserve sa limpidité, son arôme et la maintient, jusqu'à épuisement de la rondelle, aussi fraîche, aussi pétillante qu'au sortir de la brasserie. En outre, sous l'action de l'acide carbonique, la quantité de bière que contient un tonneau ne subit aucune déperdition. Il se produit même une augmentation de volume, par l'assimilation du gaz au liquide.

Si l'on compare à ce point de vue, les résultats des deux modes de pression par l'acide carbonique et les pompes à air, on constate que par l'acide carbonique, il ne se produit aucun dépôt; tandis que par le procédé des pompes à air, il reste au fond du tonneau de la bière trouble et invendable, ce qui constitue une perte que l'on peut évaluer à 10 ou 15 0/0.

Enfin, le fonctionnement des appareils par l'acide carbonique se règle automatiquement ; les frais de manutention et la main-d'œuvre des pompes sont, par conséquent, supprimés.

D'un autre côté, les nettoyages des tuyaux sont beaucoup moins fréquents, la bière restant toujours limpide et ne déposant pas.

L'emploi de l'acide carbonique est hygiénique, facile, peu coûteux et n'offre aucun danger.

Les récipients sont officiellement essayés sous une pression hydraulique de 120 atmosphères.

A ce propos il y a à remarquer, qu'alors qu'une décision ministérielle prescrivait ces épreuves, on avait oublié de munir les agents de service des mines du manomètre-étalon nécessaire, tant est grande l'incurie administrative qui nous régit.

L'affaire Detollenaere. — Le secrétaire de la chambre syndicale textile, Auguste Detollenaere, dont nous avons *annoncé l'arrestation, mardi, à* minuit, a été transféré, jeudi matin, à la maison d'arrêt de Lille. Il a été conduit en voiture jusqu'à la gare de Roubaix. L'inculpé était accompagné de deux gendarmes. Il a été emmené par le train de 8 heures 58, sous les regards d'un grand nombre de curieux.

Au sujet de cette arrestation sensationnelle, M. Detollenaere père nous prie de dire qu'il s'est mal exprimé quand il a déclaré à notre collaborateur que *son fils n'avait jamais travaillé. M. Detollenaere père* reconnait aujourd'hui que, jusqu'à l'âge de vingt ans, son fils Auguste avait fait son devoir de travailleur. Il ne s'en est détourné qu'en 1890, époque à laquelle il s'est occupé de politique. C'est à partir de cette époque qu'Auguste Detollenaere n'a plus rien rapporté à ses parents.

On nous rapporte qu'à la suite de l'arrestation de Auguste Detollenaere, lors de la réunion de mardi soir, le citoyen Alphonse Clabaut a été rayé de la *Chambre syndicale textile, dont il faisait partie.*

Voici la déclaration signée par le secrétaire infidèle, et dont nous avons parlé :

« Je soussigné, Auguste Detollenaere, ex-secrétaire du syndicat textile de Roubaix et environs, déclare avoir reçu de la commission des finances composée des citoyens L. L... et D..., la somme de quinze cents francs pour achat de trois obligations de cinq cents francs chacune, plus trois cents francs sur lesquels j'ai remis deux cents francs, ce qui fait seize cents francs que j'ai détournés à mon bénéfice.

» En foi de quoi j'ai signé la présente déclaration pour être invoquée contre moi.

» Roubaix, le 19 mars 1895.

» AUGUSTE DETOLLENAERE.»

A propos de la mort de M. le docteur Delannoy. — A la suite de la levée des scellés apposés chez M. le docteur Delannoy, décédé dans le courant du mois de février, un différend a surgi, paraît-il, entre des membres de la famille, au sujet de la disparition de certains bijoux.

Ces bijoux auraient, en réalité, été enterrés avec le défunt.

Le bruit a circulé en ville que l'on allait procéder à l'exhumation du cadavre. Nous tenons de source autorisée que ce bruit est dénué de tout fondement.

La Mi-Carême. — On sait que la ville de Tourcoing organise une cavalcade, à l'occasion de la Mi-Carême, au profit d'une œuvre de bienfaisance. Roubaix ne veut pas rester en retard sur sa voisine; elle aura sa cavalcade, ses chars, ses musiciens, ses chanteurs et surtout ses quêteurs, au profit de l'œuvre de la *Bouchée de Pain*. Cette manifestation sera due à l'initiative d'une maison de commerce de notre ville. Nous publierons demain l'itinéraire que suivra le cortège, qui est appelé à obtenir un grand succès.

Un accident, rue Ma Campagne. — Un manœuvre de maçon, qui travaille pour le compte de M. Edmond Beele, entrepreneur, rue Chanzy, est tombé, jeudi soir, dans la cave d'une maison en construction, rue Ma Campagne.

Le malheureux ouvrier a été relevé ayant une côte fracturée et la clavicule droite broyée.

C'est un vieillard de 62 ans, Olivier Lelong, qui habite, 17, rue Ste-Elisabeth.

M. le docteur Degandt l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Un cheval emporté. — Le cheval de M. Honoré Vernack, boulanger, place Chaptal, stationnait, jeudi, à 5 heures de l'après-midi, devant la boulangerie, quand, s'emballant, il partit à fond de train dans la direction de la Grand'Place.

Au moment où il allait passer le pont du Galon d'eau, un tramway survint.

Une collision se produisit, mais les voyageurs en ont été quittes pour la peur.

L'animal, continuant sa course effrénée, put être arrêté un peu plus loin, Grande-Rue, près la place *Nadaud*, par M. Narja, habitant rue Rocroy, qui a été traîné sur un assez long parcours. Aucun accident n'est à déplorer.

La Mission à Saint-Jean-Baptiste. — M. l'abbé Delesalle, curé de la paroisse St-Jean-Baptiste, vient d'adresser la lettre suivante à ses paroissiens :

« Mes chers paroissiens,

» Une première grande Mission doit être prêchée prochainement à Saint-Jean Baptiste par les Révérends Pères Rédemptoristes qui, il y a dix ans, tandis que j'étais vicaire à Saint-Martin, ont opéré de véritables merveilles dans cette même ville. Tant il est vrai qu'il est impossible de résister à leur parole entraînante et *convaincue tout à la fois*. Ces exercices doivent commencer le dimanche 24 mars, à la messe de 6 heures et se terminer aux vêpres de Pâques.

» Il en est peut-être parmi vous beaucoup qui regrettent de s'être éloignés du Bon Dieu et qui plus d'une fois se sont écriés : Ah ! s'il se rencontrait quelque circonstance extraordinaire, quelque occasion heureuse qui aidât ma faiblesse, je reviendrais bien volontiers à la pratique de mes devoirs religieux. Eh bien ! mes chers Paroissiens, la voici cette occasion entre toutes, il ne tient qu'à vous d'en profiter. Il en est peut être qui doivent même avouer qu'ils ne se sont plus confessés depuis leur première communion, c'est à dire depuis trente, quarante ou cinquante ans, ou bien encore qu'ils n'ont plus fait leurs Pâques depuis l'époque de leur mariage. *Ah! sans doute, il leur paraîtra un peu plus difficile* de se relever, mais il n'y a que le premier pas qui coûte.

» Nous ferons de notre côté, croyez-le bien, tout ce qui dépendra de nous pour vous y attirer. Les chants populaires, les illuminations qui se feront durant le cours de la mission, lui donneront un éclat tout particulier. Nous espérons, du reste, avant d'en voir la clôture, trouver le temps d'aller vous rendre visite avec nos excellents missionnaires, qui désirent ardemment faire votre connaissance, et bénir en même temps vos chers petits enfants,

» *Votre tout dévoué serviteur,*

» L'abbé DELESALLE, curé de St-Jean-Baptiste. »

Ordre des exercices pendant la mission. — Du lundi 25 mars jusqu'au vendredi 29 inclusivement, les Missionnaires ne s'occuperont que des enfants qui ont atteint déjà l'âge de raison, mais qui n'ont pas encore fait leur première communion. La seconde et troisième seront uniquement réservées aux grandes personnes. A partir du lundi 1er avril jusqu'au 13, les Révérends Pères, après la messe de 6 heures, feront du haut de la chaire une courte méditation. Les grands sermons du soir n'auront lieu qu'à huit heures, après la sortie des ateliers, afin que tout le monde puisse facilement s'y rendre.

Cérémonies particulières. — Pendant la durée de la mission, les Missionnaires présideront une imposante cérémonie de réparation ainsi que la consécration de toute la paroisse à Notre-Dame de Toute-Bonté. Une messe de *Requiem* sera chantée solennellement à un jour qui vous sera indiqué pour tous vos défunts qui méritent bien aussi que nous leur envoyions un souvenir tout particulier.

Remarques importantes. — L'on pourra faire sa communion pascale à partir du dimanche 31 mars. Des confesseurs se tiendront à votre disposition le matin, depuis 5 heures 1/2 jusqu'à 9 heures ; et le soir, depuis 5 heures jusqu'à 9 heures également. Quant aux personnes infirmes, nous irons les visiter à domicile. Un confesseur flamand viendra confesser le samedi 6 avril, pendant toute la soirée.

Le Samedi, il n'y aura pas d'instruction, afin de pouvoir préparer les communions plus générales qui auront lieu : le dimanche 31 mars pour les jeunes filles et pour les jeunes garçons ; le dimanche 7 avril pour les femmes ; et le jour de Pâques, à la messe de 6 heures, pour les hommes et pour les jeunes gens.

Les dimanches, les instructions auront lieu aux Messes de 6, 8 et 10 heures, ainsi que le soir aux Vêpres de 3 heures.

L'on est instamment prié de ne pas oublier d'apporter, tous *les soirs, son Recueil de Cantiques à l'Eglise, afin de pouvoir* prendre part à tous les chants.

Un souvenir de piété sera distribué à toutes les personnes qui auront suivi les exercices de la mission.

L'œuvre de la Bouchée de pain. — Dons reçus : Un anonyme en reconnaissance des services rendus par l'œuvre aux déshérités pendant ce long et rigoureux hiver, 420 francs. — Quête faite après une romance, 1 fr. 50. — Souvenir pour notre chère Gabrielle, 5 fr.

La « Laiterie d'Oostcamp » a supprimé le dépôt de la rue de l'Ommelet, 125.

Un vol rue de l'Epeule. — Dans l'après-midi de jeudi, un individu inconnu a profité de l'absence de Mme veuve Bruyneel, marchande de beurre, rue de l'Epeule, pour s'introduire dans le magasin et y dérober, dans le tiroir d'un comptoir, une somme de quinze francs. Une enquête est ouverte.

Mise en liberté. — Nous avons annoncé l'arrestation des nommés Schitecatte, Dapsens, Brugmans et de Bruyn, inculpés de vol. Ces jeunes gens étaient aussi inculpés d'avoir dérobé des bijoux pour une valeur de 200 francs. Ils viennent d'être remis en liberté, aucun grief sérieux n'ayant pu être relevé contre eux.

Croix. — *Un accident à l'usine Holden.* — M. Emile Vanhoute, ouvrier occupé à l'usine Holden, à Croix, s'est fracturé le crâne, en tombant d'un arbre de transmission. L'état du blessé est très grave.

Corsets parisiens dernier genre. Elégance, souplesse, solidité. Mademoiselle Haverbèque, rue des Arts, 56, Roubaix. 90780 — 39628

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

depuis 3 francs le cent.

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

WATTRELOS

Le recouvrement des contributions directes. — M. Morlay, *percepteur des contributions directes, se rendra* à l'estaminet du *Lion blanc*, à Wattrelos, lundi 25 mars, à 9 heures du matin, pour y faire une recette supplémentaire.

BEURRE D'OOSTCAMP garanti pur à **3,50** le kilog

MAISON CENTRALE DE LA LAITERIE D'OOSTCAMP A ROUBAIX, RUE DU BOIS, 13

— SUCCURSALES —

A ROUBAIX	
Rue du Bois, 13;	Rue Notre-Dame, 27;
Rue de l'Industrie, 2;	Rue de la Chaussée, 2;
Rue Pierre-de-Roubaix, 150;	Rue Decrême, 37;
Rue Pierre-de-Roubaix, 58;	Rue Turgot, 68;
Place d'Amiens, Mayot, boul.);	Place de la Gare, 122;
Rue d'Italie, 34;	Grande-Rue, 38.
Rue de l'Epeule, 188;	Rue de la Fosse-aux-Chênes, 98
Rue de Tourcoing, 155;	**A TOURCOING**
Rue du Tilleul, 123;	Rue de l'Hôtel-de-Ville, 6;
Boulevard de Strasbourg, 126;	Rue de Gand, 91;
Rue Corneille, 7;	Rue du Tilleul, 15.
Rue Ma Campagne, 113;	**A CROIX**
Rue du Collège, 71 bis;	Rue de la Gare chez M. Davivier
Rue de la Halle, 9;	**A LILLE**
	Rue Royale, 38, épic. Devernay

Exiger sur le papier la vignette d'Oostcamp et sur les mottes de beurre la marque de la laiterie d'Oostcamp, 87930

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS & OBJETS D'ART

FABRICATION SUPÉRIEURE

MOREL-GOYEZ, tapissier décorateur,

LILLE, 19 et 27, rue Royale, 19 et 27, LILLE 83805—37910

TOURCOING

La restauration du clocher de St-Christophe. — *Adjudication des travaux. — Incidents.* — Cette adjudication a eu lieu, jeudi après-midi, à l'Hôtel-de-Ville, devant une assistance très nombreuse, composée de la plupart des maîtres-ouvriers de Tourcoing et des environs; aussi la petite salle des mariages s'est-elle trouvée trop exiguë pour la circonstance.

La séance été présidée par M. Hassebrouck, maire, assisté de MM. Lemaire et Ducoulombier, conseillers municipaux, et en présence de MM Lamarque, chef du secrétariat ; Bulté, receveur municipal ; et Croin, architecte.

Une soumission est déposée au dernier moment sur le bureau, et il n'en est trouvé qu'une seule dans la boite.

Les affiches portaient que les soumissions devaient être accompagnées : 1° de la patente de l'entrepreneur; 2° un certificat de capacité délivré par un architecte; 3° récépissé de versement du cautionnement de 3.500 francs.

Ces diverses pièces sont annexées à la soumission de M. A Masquilier fils de Tourcoing; le certificat délivré par M. Maillard atteste, entre autres travaux exécutés par M. Masquilier, à l'entière satisfaction de tous, ceux de la Caisse d'épargne de Tourcoing.

Le second soumissionnaire est M. Alexandre Morin de Paris, avenue Mac-Mahon, n° 27. M. le Maire donne lecture de nombreux certificats relatifs à la construction de l'église de la Gorgue ; du monument national de Jeanne d'Arc à Vaucouleurs, dont la dépense est évaluée à 800.000 fr. ; de restaurations de monuments historiques ; d'églises, de châteaux, etc., etc., dans toutes les parties de la France. Le cautionnement a été versé; mais, par une note, M. Morin déclare qu'à son arrivée à Tourcoing, il s'est aperçu qu'il avait oublié sa patente à *Paris* ; *il produit, en* remplacement, une attestation du maire de la Gorgue, constatant que, lors de l'adjudication de l'église de cette commune, en 1894, la patente a été déposée. Il espère, en conséquence, que le Bureau voudra bien passer outre et l'admettre.

M. le Maire invite le public à se retirer, et déclare qu'il va en être délibéré.

Le fondé de pouvoirs de M. Masquelier s'avance et dit que les conditions imposées par les affiches sont formelles ; *que M. Morin n'étant pas en règle ne* peut être admis. — M. le Maire répond que le bureau est seul juge.

La délibération prend une bonne demi-heure; le public rentre et M. le Maire donne lecture de la décision qui a été prise et portant en substance : « Attendu qu'il est constant que M. Morin, connu depuis longtemps comme grand entrepreneur, est patenté, le bureau, à l'unanimité, l'admet à concourir. »

M. Masquilier *demande, avant qu'il soit procédé à* l'ouverture des soumissions, que sa réclamation soit consignée au procès-verbal, pour qu'il y soit donné telle suite qu'il appartiendra.

M. le Maire réplique avec quelque vivacité que si M. Masquilier avait bien suivi la lecture de la délibération il n'aurait pas fait cette dernière observation; car la mention qu'il réclame y est portée.

La première soumission ouverte est celle de M. Morin : il fait 8 0/0 de rabais.

Mais M. *Masquiller* offre 2.25 de plus, c'est-à-dire un rabais de 10.25 0/0. Voilà qui tranche toutes les difficultés.

Des bravos très nourris éclatent de toutes parts et on entend aussi des cris de « vive Tourcoing ».

Pendant la délibération, l'incident était vivement commenté dans les deux sens.

Rappelons que le devis s'élève à la somme de 123.809.53 le montant du rabais sera donc de 12 690 fr. 42 c.

Le Square de l'Hôtel-de-Ville. — Les plantations. — Jeudi matin il est arrivé un chariot chargé de jeunes tilleuls venant de la pépinière de M. Grolez, à Marcq.

Ces arbres, d'une très belle venue, ont été mis en place dans la journée ; la plantation est faite dans de bonnes conditions et la réussite paraît certaine.

L'itinéraire de la cavalcade. — Voici l'itinéraire qui sera suivi dimanche par le cortège de la cavalcade organisée au bénéfice de l'œuvre du Prêt du Linge :

Départ de la place Charles Roussel à 2 heures. — Rue Carnot, place Sébastopol. — Rues de Roubaix, de la Gare, Dervaux, du Tilleul, de Tournai. — Grande Place (arrêt). — Rues du Haze, de la Malsence, Auber, de Gand, St-Pierre, de Menin, de la Latte, du Calvaire, St-Jacques, Nationale, des Poutrains, de Lille, de Paris, de Dunkerque, d'Anvers, du Dragon, de Lille (arrêt chez M. le Maire). — Rues des Ursulines, de Turenne, place Thiers (arrêt). — Boulevard Gambetta, rues Victor Hugo, des Carliers, Motte, Carnot, Grande Place (arrêt). — Rentrée par les rues de Lille et Marlière. — Dislocation place Charles Roussel.

LILLE

La manifestation des ouvriers sans travail. — Le comité des ouvriers sans travail vient d'écrire au préfet du Nord et au maire de Lille, pour leur demander de recevoir, le mercredi 27 mars, à trois heures de l'après-midi, une délégation des syndicats ouvriers et les ouvriers sans travail de Lille et des environs.

Cette délégation doit partir du boulevard des Ecoles et être accompagnée jusqu'à la préfecture et à la mairie par un grand nombre d'ouvriers sans travail.

FEUILLETON DU 23 MARS 1895. — N° 126

La Grand'Mère

PAR EMILE RICHEBOURG

CINQUIÈME PARTIE

LE COMMISSIONNAIRE

VII

Le commissaire de police

Vous m'entendez, monsieur le commissaire le coupable qui se repent mérite le pardon.

— Dans mon rapport, madame la marquise, je ne manquerai pas de parler de votre grande bonté, et je n'hésite pas à vous donner l'assurance que le juge qui sera chargé d'instruire cette déplorable et surprenante affaire aura égard au pardon que vous venez d'accorder.

Sur un signe de madame de Saulieu, la jeune fille s'était levée et, debout, la tête baissée, elle attendait qu'on décidât de son sort.

— Est-ce que madame la marquise veut encore garder chez elle mademoiselle Céline Baratot ? demanda le commissaire.

Comme la marquise hésitait à répondre et interrogeait du regard le commissionnaire, celui-ci répondit :

— Madame la marquise de Saulieu ne peut plus avoir chez elle mademoiselle Céline Baratot.

— Mais ajouta la marquise, je puis faire conduire mademoiselle à l'orphelinat Gabrielle, où on la gardera aussi longtemps qu'il faudra.

— Non, dit le magistrat après avoir réfléchi un instant ; demain, et peut être même dès ce soir, Céline Baratot serait arrêtée, en quelque lieu qu'elle se trouve, en vertu d'une ordonnance du parquet, il est donc préférable, *dans son intérêt*, qu'elle me suive.

— Ainsi, on va me mettre en prison ! s'écria Céline éperdue.

— Ni madame la marquise de Saulieu, ni personne ne peut vous éviter la prison ; il faut que la justice suive son cours. Tout ce qu'on pourra faire pour vous, Céline Baratot, ce sera d'adoucir autant que possible la rigueur de votre détention préventive.

Maintenant, allez mettre une coiffure, vous prendrez les objets de toilette dont vous pourrez avoir besoin et que vous désirez emporter. Je vous donne cinq minutes pour vous préparer.

Madame de Saulieu rappela Dorothée, qui emmena la jeune fille.

Dix minutes après, le commissaire de police faisait monter Céline Baratot dans une voiture que Constant était allé chercher. La complice du baron de Verboise allait faire connaissance avec le dépôt de la préfecture.

Le concierge de l'hôtel avait ouvert la lourde porte cochère, ce qui arrivait rarement. Une voiture de remise à quatre places, attelée de deux chevaux, que Constant avait commandée, en allant chercher un coupé pour le commissaire de police, entra dans la cour, faisant grand bruit sur le pavé, et vint se ranger au bas du perron.

Presque aussitôt, la marquise parut, donnant le bras à Dorothée.

Jean et Constant étaient déjà près de la voiture dans laquelle le vieux valet de chambre aida sa maîtresse à prendre place, pendant que le commissionnaire, qui s'était humblement refusé à l'honneur de s'asseoir à côté de la marquise, grimpait sur le siège du cocher.

Constant referma la portière.

— Boulevard Poissonnière, à l'hôtel Richemont, dit le père Anselme à l'automédon.

Celui-ci fit un petit bruit en pinçant ses lèvres et les chevaux partirent.

— Enfin ! murmura la marquise.

VIII

Scènes intimes

Le vicomte de Mérulle avait prévenu sa femme et sa fille et elles attendaient la marquise. Néanmoins, l'émotion fut grande dans l'appartement occupé par Gabrielle et Laurence quand elles entendirent frapper à la porte.

— C'est elle, dit la vicomtesse en se dressant debout d'un seul mouvement.

Elle avait pâli, sa poitrine se soulevait violemment et elle se sentait prête à défaillir.

— Ma mère chérie, dit Laurence, du courage et soyez forte.

— Oui, mais embrasse-moi, et ensuite tu iras ouvrir.

Elles échangèrent deux baisers, puis la jeune fille se dirigea vers la porte.

— Qui est là ? demanda-t-elle.

— Madame la marquise de Saulieu, *répondit* la voix du commissionnaire; car la marquise, non moins émue que sa fille, avait la langue comme paralysée.

Laurence ouvrit. La marquise entra la première. La jeune fille, ayant la tête inclinée, s'effaça pour laisser passer sa grand'mère. Mais celle-ci s'arrêta, et, retrouvant subitement l'usage de la parole :

— Eh quoi ! fit-elle, on reçoit sa pauvre vieille grand'mère et on l'accueille presque comme une *étrangère* !

Laurence releva la tête, laissa échapper un petit cri et se jeta dans les bras de la marquise qui la pressa contre son cœur.

— Pourquoi donc, dis, reprit la grand'mère d'une voix entrecoupée, et en tutoyant tout de suite sa petite-fille, pourquoi donc a-t-il fallu que ce soit moi qui te demande de m'embrasser ?

— Oh ! bonne maman ... commença Laurence.

— Oui, oui, interrompit la marquise, je suis ta bonne maman, et toujours, toujours, je veux que tu m'appelles « bonne maman ». Mais que voulais-tu dire ? Je t'ai interrompue, continue.

— Je voulais vous dire, bonne maman, que vous m'excuseriez de ne pas vous avoir tout de suite embrassée ; je désirais que les premiers baisers fussent pour ma mère.

Laurence de Mérulle, répondit la marquise, tu es la plus noble enfant qui existe, tu es un ange et tu seras adorée ! Maintenant ma chérie, conduis-moi auprès de ta mère.

— Bonne maman, la voilà qui vient à vous toute tremblante.

La marquise se retourna vers sa fille qui s'avançait lentement, et, l'enveloppant de son regard où rayonnait toute sa tendresse maternelle, elle s'écria :

— Gabrielle, ma fille, ma fille !

Elle tenait ses bras ouverts.

La vicomtesse fit quelques pas encore, puis tomba à genoux devant sa mère.

— Gabrielle, que fais-tu ? exclama madame de Saulieu éperdue; dans mes bras, dans mes bras, ma fille !

Gabrielle baisait le bas de la robe de sa mère et laissait *couler ses larmes*.

Le premier mouvement de la marquise avait été de tendre les mains à sa fille pour la forcer à se relever; mais, se ravisant aussitôt, elle appuya légèrement sa main droite sur la tête de Gabrielle et, d'une voix lente et solennelle :

— Ma fille, prononça-t-elle, dans un jour de colère et de trouble d'esprit, je vous ai frappée de ma malédiction, appelant ainsi sur vous toutes les fureurs du ciel et tous les malheurs de la terre. Dieu, non *moins impitoyable que moi, a trop tenu compte du* courroux d'une mère. Ah ! j'ai amèrement regretté de ne pas m'être laissée attendrir quand, courbée à mes pieds, éplorée, vous imploriez ma pitié, mon pardon et me demandiez grâce !... Ah ! vous ne saurez jamais toutes les larmes que le remords m'a fait verser !

Votre mère implacable a été punie, cruellement punie ! J'avais été sans pitié pour vous ! Dieu était sans pitié pour moi !

Il y a longtemps, *Gabrielle*, que j'ai rétracté ma malédiction. Pour nous, enfin, les colères du ciel se sont apaisées !

Gabrielle, Gabrielle, ma fille, aujourd'hui ta vieille mère te bénit !

— Ma mère, ma mère ! exclama la vicomtesse.

La marquise lui prit les mains.

— Allons, ma fille, dit elle, relève-toi et laisse-moi t'embrasser !

Avec l'aide de sa mère, Gabrielle se leva ; et, pendant un long instant, elles se tinrent enlacées.

Quelle délicieuse étreinte ! Quelle effusion ! Que de baisers ! Toutes deux étaient palpitantes. Elles mêlaient leurs larmes de joie et chacune sentait battre le cœur de l'autre.

— Ah ! ma mère, disait Gabrielle, c'est bien à partir de maintenant que je vais pouvoir oublier tout ce que j'ai souffert.

— Oui, oui, répondit la marquise, le passé n'est plus, couvrons le d'un voile ; l'oubli de tous nos tourments sera facile, grâce à l'ange que nous avons *près de nous*.

Elle tourna la tête, chercha des yeux Laurence et la vit, ayant sa tête charmante appuyée sur l'épaule du commissionnaire qui, les yeux mouillés de larmes, contemplait avec ravissement, et comme en extase, la mère et la fille dans les bras l'une de l'autre.

Etonnée de l'attitude de la jeune fille, la marquise tressaillit, puis aussitôt :

— Gabrielle, Laurence ! s'écria-t-elle, mais qui donc est cet homme ?

Ce fut la jeune fille qui répondit.

— Bonne maman, dit-elle de sa voix douce et pénétrante, cet homme est un malheureux qui a aussi beaucoup souffert ; il a durement expié les fautes de son passé ; le ciel lui a pardonné, maman Gabrielle aussi ; il n'a plus qu'un pardon à obtenir, le vôtre, bonne maman, et je vous le demande pour mon père !

— Ton père ! Grand Dieu !

Le commissionnaire fléchit le genou devant sa belle-mère.

— Madame la marquise, dit-il, je suis le vicomte Ernest de Mérulle !

— Vous, vous ! Ah ! mon Dieu !

Puis d'une voix forte, vibrante :

— Monsieur de Mérulle, s'écria t-elle, vous m'aviez pris ma fille, mais aujourd'hui vous m'en rendez deux !... Mon fils, mon fils, venez dans mes bras !

— Ah ! voilà le ciel complètement ouvert ! s'écria le vicomte en se relevant.

Et, poussé doucement par sa fille, il tomba dans les bras de la marquise.

Un instant après on s'était assis dans la chambre de Gabrielle, et le vicomte racontait à la marquise comment, après avoir été poignardé par un contrebandier et précipité dans la mer, il avait été sauvé par des douaniers.

— Cela prouve, dit la marquise, qu'en même temps que la colère du ciel se faisait sentir, la Providence veillait sur vous comme elle a veillé sur Gabrielle et sur Laurence.

J'aurai bien des questions à vous adresser et vous aurez tous les trois beaucoup de choses à me raconter; *mais ce n'est pas le moment ; nous aurons* de bonnes heures pour causer dans la vieille demeure des Saulieu, que votre présence va rajeunir. Mes enfants, nous allons partir ; j'ai hâte de vous faire quitter ce logement d'hôtel.

— Je prie madame la marquise... commença le vicomte.

Madame de Saulieu l'arrêta.

— Pourquoi m'appelez-vous madame la marquise ? dit-elle ; puisque je vous ai appelé mon fils, appelez-moi votre mère !

— Eh bien, ma mère, je vous prie de vouloir bien attendre quelques instants ; j'ai donné rendez-vous, ici, à deux personnes dont la première, le père adoptif de Laurence, ne va pas tarder à arriver.

— Ah ! fit la marquise, le père adoptif de ma petite-fille... Vous avez pensé à lui ; moi, au milieu de toutes mes préoccupations, je l'avais oublié ; ah ! nous lui devons tous une éternelle reconnaissance. Mon fils, dites-moi le nom de ce brave et honnête homme.

— Ce nom, ma mère, vous le connaissez...

— Je le connais !

— C'est celui d'un des plus grands fabricants de meubles du faubourg Saint-Antoine.

M. Lionnet !

— Oui, bonne maman, dit la jeune fille ; voilà le nom que je vous ai caché, vous serez bientôt pourquoi. C'est M. Charles Lionnet qui m'a recueillie à l'âge de deux ans, m'a élevée et aimée comme si j'avais été réellement sa fille.

— Ah ! fit la marquise, pour t'élever comme il l'a fait, ma chérie, il fallait bien qu'il t'aimât comme sa fille.

(*A suivre.*) EMILE RICHEBOURG.